

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 18 septembre 2025
Date de l'affichage : 18 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 36 + 3 supplés + 6 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 45

OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION ET DU REGLEMENT POUR L'INSTALLATION DE COMPOSTEURS PARTAGES

Numéro de la Délibération : 250925-DC-105

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Haubergier sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Nadia MORIA, Caroline BILL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Denis JACOB, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Karine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ.

MM. Philippe MARECHAL, Marc VIRION, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Benoît BIBERON, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- Mme Véronique PAUL par M. Guy LAFOREST.
- Mme Colette DEWEZ par M. Christophe DURAND.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION ET DU REGLEMENT POUR L'INSTALLATION DE COMPOSTEURS PARTAGES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La délibération n° 020222-DC14 du 2 février 2022 concernant l'adoption du PLDMA ;
- La loi AGECE du 10 février 2020 ;
- La délibération n° 230921-DC-VI.3 du 23 septembre 2021 concernant les modalités, fournitures, et accompagnement des projets de compostages ;
- L'avis de la commission Environnement du 16 septembre 2025 ;

Considérant :

- L'objectif réglementaire de généralisation du tri à la source des biodéchets ;
- L'expérience menée par la CCT avec un précédent fonctionnement dans lequel, elle n'était que partenaire accompagnant ;
- Les échanges avec les bailleurs sociaux ;
- Les expériences réussies qui ont été menées sur d'autres territoires par des collectivités territoriales en tant que porteuses de projet ;
- Que ces retours d'expérience ont permis une meilleure implantation, un engagement facilité des partenaires et un meilleur fonctionnement des sites ;
- La volonté de la CCT d'élargir et d'accélérer le déploiement des composteurs partagés sur l'ensemble de son territoire ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la convention et le règlement encadrant l'installation et la gestion des composteurs partagés sur le territoire et désignant la Commune de communes Thelloise comme porteuse de projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec les partenaires d'accueil volontaires du territoire et à mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires à leur déploiement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20250925-250925-DC-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

Affichage : 29/09/2025

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Signé électroniquement le 26/09/2025,
par DESLIENS Pierre, Président.

Le secrétaire de séance,

Bernard ONCLERCQ

Le Président

Pierre DESLIENS